



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder

B.P. 7030

97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 40 44

☎ : 0594 30 33 63

✉ : 9730130d@ac-guyane.fr

Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 6 NOVEMBRE 2018**

La séance débute à 17h20, ouverte par Madame JACOBS, principale et présidente. Le quorum est atteint avec 34 membres présents.

Des suppléants des parents d'élèves et des personnels enseignants prennent la place des titulaires absents dans le souci d'une bonne représentativité des votes qui auront lieu ce jour.

Madame la Présidente présente l'ordre du jour :

- 1) Installation du Conseil ;
- 2) Règlement intérieur du Conseil ;
- 3) Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2018 ;
- 4) Installation des instances ;
- 5) Adoption de la liste des activités de l'Association Sportive et Culturelle ;
- 6) Délégation de signature ;
- 7) Logements de fonction ;
- 8) Informations diverses ;
- 9) Questions diverses.

Madame JACOBS met au vote l'adoption au vote de l'ordre du jour

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
26	26	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Madame MALIALIN à 17h30.

1-Installation du Conseil

Madame la Présidente présente et nomme les membres de droit du Conseil d'Administration, les élus locaux, les personnalités qualifiées, les élus représentants du personnels et leurs suppléants, les élus représentants des personnels administratifs, les élus des usagers et leurs suppléants, les élus représentants des élèves.

Madame la Présidente déclare le Conseil installé. Les objectifs du Conseil d'Administration sont rappelés. L'importance de la communication, de la confiance, et de la fréquence des échanges en dehors du Conseil d'Administration, ainsi que la transparence des décisions sont soulignées.

Madame la Présidente rappelle rapidement la composition, les attributions et les compétences du Conseil d'Administration, ce qui est développé par ailleurs dans un document en possession des membres du Conseil. Le Conseil d'Administration est tenu de se réunir trois fois dans l'année scolaire. Le collège Eugène Nonnon se réunit en Conseil d'Administration en moyenne de 5 à 6 fois par an.

2-Règlement intérieur du Conseil

Madame la Présidente rappelle les points importants du Règlement intérieur tel qu'il a été remis aux membres du Conseil d'Administration.

Madame JACOBS met au vote l'adoption au vote de l'ordre du jour.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
27	27	0	0

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

4-Installation des instances

Madame la Présidente présente et nomme les titulaires et suppléants des différentes instances qui dépendent du Conseil d'Administration :

- la Commission Permanente est installée ;
- le Conseil de Discipline est installé ;
- le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté est installé ;
- la Commission Educative est installée ;
- le Conseil de Vie Collégienne est installé.

3-Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2018

Madame JACOBS met au vote l'approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2018.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
27	27	0	0

Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

5-Adoption de la liste des activités de l'Association Sportive et Culturelle

Madame la Présidente rappelle que deux associations sont en charge des activités sportives et culturelles du collège. Ces associations ont déjà présenté leurs activités en début d'année. Les membres administratifs de ces associations sont présentés et nommés.

Le nom du stade « Jean-Claude LAFONTAINE » est précisé.

Madame MALIALIN présente rapidement le fonctionnement des Associations Sportives et Culturelles.

Madame JACOBS met au vote l'approbation du Programme des animations sportives de l'Association Sportive et Culturelles.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
27	27	0	0

Le Programme des animations sportives de l'Association Sportive et Culturelles est approuvé à l'unanimité.

6-Délégation de signature

Madame la Présidente demande qu'on lui délègue l'ensemble des signatures devant être faites au nom du collège pendant l'année scolaire 2018-2019, et rappelle que si cette délégation n'est pas

effectuée, le Conseil d'Administration devra siéger à chaque signature.

Madame JACOBS met au vote l'approbation de la délégation de signature.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
27	27	0	0

La délégation de signature est approuvée à l'unanimité.

7-Logements de fonction

Madame la Présidente rappelle que le collège dispose de trois logements de fonction de taille diverses, qu'ils sont occupés par les mêmes personnels que les années précédentes, puisqu'aucune mutation n'a été faite cette année.

8-Informations diverses

Madame la Présidente annonce qu'elle a délégué sa signature au Principal Adjoint concernant divers documents à l'exception des actes administratifs et des documents à caractère financier.

Le CROSS de l'établissement aura lieu le 15 novembre. Madame MALIALIN en rappelle les horaires, lieux, et l'organisation globale.

La première réunion du C.E.S.C. aura lieu le vendredi 16 novembre.

La réunion du Conseil d'Administration concernant le budget aura probablement lieu le jeudi 22 novembre, en attente d'une notification.

9-Questions diverses

Deux questions ont été déposées la veille à 14h. Elles sont lues, mais ne seront pas traitées car :

- elles n'ont pas été déposées 48h avant la tenue du Conseil d'Administration ;
- ces questions ne relèvent pas des compétences du Conseil d'Administration.

Les « questions diverses » proposées au Conseil d'Administration sont posées au Conseil d'Administration une fois qu'elles ont été débattues auparavant, étudiées en commission, sans trouver de solution préalable.

Les questions diverses soumises au Conseil d'Administration doivent être posées non pas à titre individuel mais à titre représentatif, déposées au moins 48h avant la tenue du Conseil, et soumises sous forme de lettre à caractère officiel.

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.
Madame la Présidente lève la séance à 18h20.

La secrétaire de séance,

Emilie DENIS



La Présidente,

Marie-Hélène JACOBS

